



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

**OBJET : SERVICE PROPLETE URBAINE - LOT
1: NETTOYAGE DE LA VOIRIE PASSE AVEC LA
SOCIETE SEPUR**

**DÉCISION N° DM-24-422
EN DATE DU 19 DECEMBRE 2024**

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le Code de la commande Publique ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté n°A-20-490 en date du 19 avril 2022 portant délégation de fonction à Monsieur Robin LOUVIGNÉ, Adjoint au Maire ;

VU l'avis d'appel public à la concurrence transmis au BOAMP et au JOUE le 4 octobre 2024 relatif au marché Service propreté urbaine - Lot 1: Nettoyage de la voirie ;

VU le procès-verbal de la Commission d'Appel d'Offres en date du 05 décembre 2024 ;

CONSIDÉRANT l'offre « variante 2 » de la société SEPUR jugée économiquement la plus avantageuse au regard des critères de jugement.

D É C I D E

DE SIGNER avec la société SEPUR, sise ZA du pont-cailloux – route des nourrices – 78850 Thiverval Grignon représentée par M. Youri IVANOV, président, le marché service propreté urbaine – lot 1 : nettoyage de la voirie.

Les prestations donnent lieu pour partie à un accord-cadre à bons de commande sans minimum et avec un montant maximum annuel de 2 500 000 € HT et pour une autre partie à un prix forfaitaire de 2 383 846,40 € HT soit 2 622 231,04 € TTC correspondant à la « variante 2 ».

Le marché est conclu pour une période d'un an, et est reconductible tacitement trois fois, pour une période d'un an, soit pour une durée maximale de quatre ans.

DE FAIRE FACE à cette dépense au moyen des crédits ouverts au budget, aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,
L'Adjoint au maire chargé du cadre de vie, de la
propreté et des mobilités,

Signé

Robin LOUVIGNÉ

Accusé Réception en Préfecture :
094-219400801-20241219-lmc1H12713H1-AR
Date de réception en Préfecture : 19/12/2024
Date de Publication : 19/12/2024